

# FORMATIONS FDC21

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2023

NOM Prénom	
Adresse	
CP Ville	
Date et Lieu de naissance	
Téléphone portable (obligatoire)	
Adresse électronique (obligatoire)	

**Merci de cocher la case correspondant à la formation souhaitée dans la colonne "Choix" et de joindre les justificatifs demandés ainsi qu'un chèque de caution de 30 euros (si inscription à plusieurs formations, merci de joindre le nombre de chèques correspondant)**

FORMATIONS	PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION	DATES*	CHOIX
<b>Chasse accompagnée</b>	Formation à partir de 14 ans ½ révolu, Dossier d'inscription à télécharger sur le site FDC 21	<del>Lundi 13 février 2023</del>	
		<del>Mardi 11 avril 2023</del>	
		Vendredi 25 août 2023	
<b>Piégeage</b>	-Formation à partir de 15 ans (agrément à partir de 16 ans) -Joindre une autorisation parentale pour les mineurs -Copie pièce d'identité	Jeudi 6 & vendredi 7 avril 2023	<b>Complète</b>
		Jeudi 22 & vendredi 23 juin 2023	<b>Complète</b>
		A définir	
<b>Garde-chasse particulier</b>	-Copie du permis de chasser + la validation Côte d'Or pour la saison en cours -Copie pièce d'identité	Du lundi 6 au mercredi 8 novembre 2023	
<b>Chasse à l'Arc</b>	-Copie pièce d'identité -Copie Permis de chasser	Vendredi 18 août 2023	
<b>Venaison</b>	-Copie Permis de chasser	Vendredi 15 septembre 2023	
<b>Régulation à tir des corvidés</b>	-Copie Permis de chasser	<del>Vendredi 24 février 2023</del>	
<b>Tir d'été</b>	-Copie Permis de chasser	Vendredi 2 juin 2023	

Des dates supplémentaires peuvent être ajoutées en fonction de la demande, n'hésitez pas à vous inscrire même si les formations sont complètes.

**NB : La Fédération se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation par manque d'inscriptions.**

FDC21 - Maison de la Chasse et de la Nature  
RD 105 – Lieu-dit Les Essarts  
21490 NORGES LA VILLE  
[formation@fdc21.com](mailto:formation@fdc21.com)

Édité le 11/05/2023

## **MODALITÉS RELATIVES AUX CHÈQUES DE CAUTION DE 30 €**

Suite à un fort absentéisme injustifié et afin d'assurer une bonne organisation des formations, un chèque de caution de 30 euros est demandé pour toute formation. Chèque bancaire établi à l'ordre de la FDC 21 – CAUTION FORMATION.

- Sans chèque la demande d'inscription sera considérée comme incomplète et vous sera retournée.
- Les personnes convoquées aux formations pourront faire part de leur absence au plus tard 7 jours francs avant la formation et demander une réinscription, sans encaissement de la caution. Passé ce délai de 7 jours, la caution sera encaissée sauf pour les seuls cas de force majeure; dans tous les autres cas, l'absence du candidat entraînera l'encaissement de la caution.
- Un justificatif devra toutefois être transmis dans un délai de 15 jours après la formation; sinon la caution sera encaissée.
- Les chèques de caution seront rendus à la fin de chaque session de formation aux personnes présentes.